Burundi : RSF dÃ©nonce le maintien en dÃ©tention de la journaliste Sandra Muhoza

Reporters sans frontiÃ¨res, 17.10.2025BurundiÂ : le rejet de la demande de libÃ©ration de la journaliste Sandra Muhoza est iniqueÂ DÃ©tenue depuis prÃ¨s dâ€™un an et demi pour avoir relayÃ© une information dans un groupe WhatsApp, Sandra Muhoza continue de dormir en prison, malgrÃ© lâ€™irrÃ©gularitÃ© de la procÃ©dure et la dÃ©tÃ©rioration de son Ã©tat de sa tribunal de grande instance de Ngozi a rejetÃ© la demande de libÃ©ration introduite par la dÃ©fense de la journaliste le 14 octobre. DÃ©nonÃ§ant une dÃ©cision inique, Reporters sans frontiÃ¨res (RSF) demande aux autoritÃ©s de mettre un terme Ã la dÃ©tention arbitraire de Sandra Muhoza et de lui permettre de recevoir des soins appropriÃ©s sans dÃ©lai.
La dÃ©tention arbitraire continue pour la journalisteÂ Sandra Muhoza. Le 14 octobre, le tribunal de grande instance de Ngozi, dans le nord du Burundi, a rejetÃ© la demande de libÃ©ration de cette journaliste du mÃ©dia en ligneÂ La Nova Burundi, dÃ©posÃ©e une semaine plus tÃ´t par ses avocats, qui ont annoncÃ© faire appel de la dÃ©cision. AccusÃ©e dâ€™â€ racialeâ€• et dâ€™â€œatteinte Ã l'intÃ©gritÃ© du territoire nationalâ€• aprÃ¨s avoir relayÃ© dans un groupe WhatsApp une info concernant une distribution prÃ©sumÃ©e dâ€™armes par le gouvernement, Sandra Muhoza est dÃ©tenue depuis avril 2024.Â elle reste donc en dÃ©tention, en attendant que lâ€™affaire soit entendue sur le fond. La date de la prochaine audience nâ€™a cependant pas Ã©tÃ© fixÃ©e. Le 7 octobre, la dÃ©fense de la journaliste avait pourtant remis en cause sa dÃ©tention, en raiso de plusieurs irrÃ©gularitÃ©s, dont un mandat dâ€™arrÃªt Ã©mis le 18 avril 2024 par le procureur de Bujumbura etÂ â€œinitiale valable pour 30 joursâ€•. Un mandat Ã©galement rendu caduc par la dÃ©cision de la cour dâ€™appel de Mukaza, une commun la capitale Ã©conomique Bujumbura, qui s'est dÃ©clarÃ©eÂ incompÃ©tenteÂ pour se prononcer sur le jugement de la journalist le 13 juin dernier. Le ministÃ¨re public a de son cÃ´tÃ© maintenu les chefs dâ€™accusation portÃ©s contre Sandra Muhoza.
Sandra Muhoza Ã©tait dÃ©jÃ apparue diminuÃ©e lors de son transfert Ã la prison pour femmes de Ngozi le 26 septembre dernier, et ce 14 octobre,Â elle devait encore sâ€™aider dâ€™une bÃ©quille pour entrer dans la salle dâ€™audience. Dâ€™ap documents mÃ©dicaux consultÃ©s par RSF, dont un scanner effectuÃ© au dÃ©but du mois de septembre, elle souffre dâ€™uneÂ â€œÃ©bauche dâ€™hernie discaleâ€•.Â â€œSandra Muhoza a dÃ©jÃ passÃ© prÃ¨s dâ€™un an et demi en priso fallacieuses et dâ€™une procÃ©dure entachÃ©e dâ€™irrÃ©gularitÃ©s et sa santÃ© sâ€™est dÃ©tÃ©riorÃ©e. Pourtant, la just sâ€™obstine dans son refus de libÃ©rer cette journaliste. Le tribunal de grande instance de Ngozi avait lâ€™occasion de stoppe cette farce judiciaire. Il a dÃ©cidÃ© de ne pas la saisir et cela est honteux pour la justice. RSF demande aux autoritÃ©s de lui permettre de recevoir des soins appropriÃ©s et de la libÃ©rer sans dÃ©lai.â€• Sadibou Marong - Directeur du bureau Afrique subsaharienne de RSF En dÃ©cembre 2024, Sandra Muhoza a Ã©tÃ©Â condamnÃ©eÂ par un tribunal de premiÃ¨re instance Bujumbura Ã 21 mois de prison â€“ 18 mois pour â€œatteinte Ã lâ€™intÃ©gritÃ© du territoire nationalâ€• et trois pour â€œeave condamnation devenue caduque aprÃ¨s que la cour dâ€™appel de Mukaza a considÃ©rÃ©, le 13 juin dernier, que les tribunaux de Bujumbura Ã©taient territorialement incompÃ©tents pour juger lâ€™affaire, contrairement Ã ceux de Ngozi. RSF a saisi en mars 2025 la rapporteuse spÃ©ciale sur la libertÃ© dâ€™expression et lâ€™accÃ¨s Ã lâ€™information en Afrique au sein de la Commission africaine des droits de lâ€™homme et des peuples (CADHP), afin de dÃ©noncer le caractÃ¨re arbitraire de la dÃ©tention de la journaliste.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});